

CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Anticiper le prix du gaz : un nouvel enjeu pour le Fonds chaleur

Un décret « décence » totalement indécent

Réglementation thermique des bâtiments existants : une réforme qui manque encore d'ambition

ANIMER LES TERRITOIRES

Des énergies humaines indispensables



#111

ÉTÉ 2016

Mettre en mouvement... dans la durée

Par Yannick Régnier, responsable de projets «Energie et territoires» au CLER



Depuis le débat national sur la transition énergétique, l'invocation de l'échelle « locale » pour la prise en charge des enjeux de transition énergétique s'est généralisée. Pourtant, il ne suffit pas de convoquer les territoires pour les mettre en mouvement. Ainsi, si la reconnaissance du rôle des territoires ouvre à n'en pas douter des potentiels, elle appelle aussi une exploration critique. Parce qu'elle exige un constant travail de portage, la structuration de la capacité d'un territoire à se porter acteur dans le domaine de l'énergie n'est jamais acquise : c'est une construction fragile, qui doit être entretenue et qui exige des moyens humains dédiés pour ce faire.

A travers la baisse des dotations générales de fonctionnement, l'Etat réduit globalement la capacité des collectivités locales de se saisir notamment des enjeux de transition énergétique de manière autonome. Parallèlement, l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), les dotations d'équipement aux territoires ruraux, de soutien à l'investissement des communes et leurs groupements... apportent des ressources nouvelles sur les questions énergie-climat. Pourtant, cette compensation n'est souvent que relative et le financement de l'animation n'est quasiment jamais éligible. Paradoxalement, les systèmes de normes et règles mis en place sont suffisamment différents et compliqués pour que les collectivités locales ne puissent pas s'en saisir à défaut d'une ingénierie interne... dont elles ne peuvent pas (toujours) se doter !

Les Régions, qui peuvent apporter un soutien financier modeste mais déterminant, ont souvent permis aux initiatives jugées innovantes, de se structurer et d'exister. Actuellement, certains exécutifs semblent tentés de faire marche arrière en la matière, retranchés derrière l'argument d'une bonne gestion budgétaire, tandis qu'ils envisagent parallèlement de réorienter les fonds pour irriguer des grands projets d'investissement dont la nécessité peut être questionnée. Il est temps aujourd'hui de s'interroger sur les objectifs et les moyens qui accompagnent la reconnaissance politique des territoires sur les questions Energie-Climat, et de nourrir une réflexion sur ce que pourrait être une politique conséquente visant à « donner vie » aux territoires, en s'appuyant sur les acteurs et leurs réseaux.

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 ANIMER LES
TERRITOIRES :
DES ÉNERGIES
HUMAINES
INDISPENSABLES

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +
COUP DE CŒUR
DE LA DOC'



CLER Infos
édité par le CLER
mundo-m -
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication :

Raphaël Claustre

Rédactrice en chef : Jane Mery

Ont participé à ce numéro :

Esther Bailleul, Marianne Billard,
Jennifer Lavallé, Miléna Lesage,
Yannick Régnier, Marc Jedliczka,
Noémie Zambeaux

Création & réalisation graphique :

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec
des encres végétales

Illustration de couverture :

© CC du Thouarsais

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'Ademe
et du MEEM. Le contenu de CLER
Infos ne représente pas nécessairement
l'opinion de l'Ademe
et/ou du MEEM





Animer les territoires : des énergies humaines indispensables

Animer : du latin *animare* (« donner de la vie »), de *anima* (« souffle, vie »). Dans chaque territoire engagé dans la transition énergétique, des femmes et des hommes ont su se mettre en lien, échanger, prévoir et décider de dessiner ensemble leur avenir énergétique. A l'origine : une idée ou un projet politique. Puis, c'est l'essaimage : de connaissances, d'expériences et d'ingénierie. Tous ces acteurs locaux – des élus, des associations, des entreprises – se mettent en mouvement pour agir en commun dans la même direction. « Donner vie » à un réseau d'individus, aux intérêts et aux engagements divers, n'est pas facile, mais la tâche est passionnante. Comment déclencher les actions en mobilisant les énergies humaines dans la durée? Comment soutenir les dynamiques d'animation, les articuler, les outiller ?

4 Animer un territoire : qui fait quoi ?

Témoignages recueillis par Jane Mery, CLER

6 Engager la transition énergétique : des élus racontent leur expérience

Témoignages recueillis par Esther Bailleul, chargée de mission «Energie et territoires», CLER

7 Réseau Taranis : le moteur citoyen

Par Marianne Billard, animatrice du Réseau Taranis et salariée de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine

8 « Nous formons les agents à mieux connaître leur territoire et créer des synergies »

Interview d'Emmanuel Poncet, responsable du domaine de compétences Energie et Climat au Centre national de la fonction publique territoriale

9 Aurélie Chevallier, 35 ans, responsable de la direction Energie-Climat dans le Thouarsais

Propos recueillis par Jane Mery, CLER

10 Des outils méthodologiques pour

faire comprendre et susciter l'action

Par Yannick Régnier, responsable de projets « Energie et territoires », CLER

11 « La massification est devenue une priorité pour le ministère »

Interview de Guy Dietrich, directeur de projet pour la transition énergétique, ministère de l'Environnement

12 Animer un réseau à l'échelle régionale : quand l'union fait la force

Par Noémie Zambeaux, déléguée générale du réseau IERA



Animer un territoire : qui fait quoi ?

Plusieurs acteurs locaux assurent une fonction d'animation dans les territoires. Ils mettent en contact des individus et des structures, collectent des outils, mettent à disposition des retours d'expériences, et organisent des événements avec un seul mot d'ordre : la synergie. Comment agissent-ils au quotidien ?



CARTE ÉLUS

Pierre Leroy

HAUTES ALPES

« Je suis devenu maire après de nombreuses années de militantisme dans un cadre associatif. Un jour, je me suis dit qu'il fallait aller plus loin et voir comment agir à l'échelle de ma Commune de Puy-Saint-André. Nous avons donc constitué une liste citoyenne et réfléchi à un projet politique pendant neuf mois. Une fois élu, les possibilités d'action sont considérables, car des lois et des moyens soutiennent les projets.

Après avoir consulté les 490 habitants de la Commune, le Conseil municipal a choisi d'aller vers une énergie publique, citoyenne, renouvelable et locale. Cela s'est concrétisé en 2008 par la création d'une société d'économie mixte de production d'énergie renouvelable, que la municipalité détenait à 51% et grâce notamment au soutien de 35 familles de la Commune. Nous avons en parallèle réduit de 30% notre consommation d'énergie.

Depuis ces débuts, en tant que vice-président de la Communauté de communes puis président du Pays Grand Briançonnais, j'ai eu l'occasion d'essaimer ces idées et de polliniser les voisins, par exemple lors de nombreuses conférences. Avec un peu de motivation, de persuasion et de pédagogie, on peut convaincre. »



CARTE CHAMBRE D'AGRICULTURE

Cécile Hubert

MAYENNE

« Notre mission est d'informer et de sensibiliser les entreprises agricoles aux enjeux de la transition énergétique et climatique. Nous les accompagnons notamment pour assurer le maintien de leur compétitivité. Cela passe par une incitation à la maîtrise des consommations, et à la substitution des énergies fossiles ou fissiles par des ressources disponibles sur l'exploitation et/ou sur le territoire. L'objectif : réduire la dépendance énergétique des agriculteurs et leur vulnérabilité à des cours instables et incertains.

Nous mettons en oeuvre des actions de sensibilisation à destination des agriculteurs mais également des collectivités et de partenaires, comme les groupements de producteurs ou les syndicats (articles, portes ouvertes, sites web...) Nous proposons un accompagnement de projet d'énergie renouvelable (individuel et collectif), de l'émergence à la mise en service des installations (méthanisation, bois énergie, solaire photovoltaïque...), en partenariat avec les acteurs de ces filières. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Troisième révolution industrielle et agricole déployée en Pays de la Loire. »



CARTE SYNDICAT

Guy Hourcabie

NIÈVRE

« En tant que syndicat d'énergie, le SIEEEN porte la définition de la stratégie énergétique départementale à l'horizon 2020 et 2030. En association avec le Département, il décline le schéma régional Climat-Air-Energie bourguignon à l'échelle de la Nièvre. Le syndicat est un véritable animateur territorial grâce aux outils qu'il a créés - comme la société d'économie mixte d'énergie ou la régie chaleur - ou suscités - comme l'Agence locale de l'énergie (ALE) située à Nevers. »

Pour mener une action concertée sur le terrain, trois conseillers en énergie partagés couvrent le Département et des techniciens spécialisés accompagnent les collectivités sur le développement de leurs projets d'énergie renouvelable. Le syndicat s'adresse ainsi aux collectivités, avec l'aide d'une boîte à outils Tepos proposée par la Région et l'Ademe en Bourgogne Franche Comté. Il espère à terme apporter également un appui sur l'ingénierie financière et garantir une cohérence globale de toutes les actions entreprises pour la transition énergétique. »



CARTE ASSOCIATION

Joseph Bourez

ARDÈCHE

« L'association Polénergie est implantée depuis plus de 20 ans en Ardèche. La question de l'animation territoriale s'est rapidement imposée à nous comme un aspect incontournable de notre projet. Nous nous appuyons beaucoup sur les acteurs et les dynamiques locales pour faire avancer les initiatives. Pour nous, animer la transition énergétique signifie : « faire travailler ensemble » et montrer que la question énergétique est essentielle dans le projet d'un territoire. »

Nos cibles sont principalement les particuliers et des collectivités, mais nous travaillons aussi avec les entreprises. Nous agissons principalement en favorisant la concertation, souvent en prenant l'initiative de mobiliser nos interlocuteurs autour de projets concrets. Travailler ensemble autour de projets fédérateurs permet de faire grandir les capacités d'initiatives de chacun. La réussite dépend largement de la qualité de l'animation, nous avons beaucoup investi pour monter en compétence sur cette question. »



CARTE ARTISAN

Philippe Bompard

DRÔME

« J'ai initié en 2012 un groupement de cinq artisans aux compétences complémentaires que je pilote dans le cadre du dispositif DORéMI de la Biovallée. Cet outil innovant de formation-action mobilise à la fois les entreprises et les particuliers, avec l'objectif de rénover les maisons jusqu'à obtenir des consommations de 50 kWh par an, au niveau BBC. Ce dispositif nous a permis d'augmenter nos compétences et de fonder notre légitimité à être la meilleure réponse à la demande de rénovation énergétique globale des maisons individuelles et des petites copropriétés. »

Je suis également élu départemental de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) où j'incite régulièrement les adhérents à ne pas passer à côté de ce marché du futur, en se formant et en s'informant sur les labels Reconnu Garant de l'Environnement - Eco-artisan. J'ai régulièrement l'occasion d'enfoncer le clou au cours de réunions de la confédération départementale. Lors de l'émergence d'une nouvelle plateforme de la rénovation énergétique ou du lancement d'un dispositif DORéMI dans la Drôme ou en Rhône-Alpes, je témoigne de notre expérience dans la Biovallée et le Pays Diois. »



Engager la transition énergétique : des élus racontent leur expérience

Témoignages recueillis par Esther Bailleul, chargée de mission «Energie et territoires» au CLER

Dans les territoires ruraux, même si l'envie est là, les moyens et les connaissances manquent souvent pour lancer une dynamique à «énergie positive». Les acteurs locaux doivent commencer par s'approprier les principaux enjeux, identifier les potentiels d'actions en matière de sobriété et de développement des énergies renouvelables, et élaborer une stratégie opérationnelle adaptée au terrain... Bref : un vrai casse-tête! Pourtant, de plus en plus de territoires y parviennent. Récits de trois élus précurseurs.

Comment êtes-vous passés du papier à l'action sur votre territoire ?

Béatrice Santais (Communauté de communes Coeur de Savoie) : nous sommes plus souvent passés de l'action au papier! A Montmélian, lorsque nous avons démarré il y a 30 ans, il n'y avait pas autant d'organisation mais une volonté de montrer des choses. Par la suite, en passant par des procédures et des labellisations comme Cit'ergie et Tepos, nous avons organisé un peu nos idées. Il faut expérimenter, oser y aller, d'autant plus aujourd'hui qu'il y a davantage d'outils pour le faire, et qu'on peut s'appuyer sur les acteurs du territoire. Nous essayons de préparer des projets et de les présenter aux partenaires dans une dynamique de co-construction.

Michel Heinrich (Syndicat mixte du SCoT des Vosges centrales) : on ne passe pas à l'action du jour au lendemain, c'est une réflexion menée en continu. On ne décide pas un matin de construire une chaufferie, on se pose plutôt la question : quels sont les avantages de notre territoire? Quelles sont les problématiques communes sur lesquelles nous pouvons travailler avec les industriels, les énergéticiens, les acteurs locaux?

Comment le travail de tous ces acteurs a-t-il été impulsé, articulé ?

Bernard Paineau (Communauté de communes du Thouarsais) : dans le Thouarsais, l'écriture de notre projet de territoire est en cours de finalisation. La transition énergétique en est un axe majeur. Un portage politique fort est essentiel, mais ça ne peut pas être le projet d'un président ou d'un conseil communautaire. Ça ne peut être que le projet du territoire, de toutes les profes-



DE GAUCHE À DROITE, BERNARD PAINEAU, BÉATRICE SANTAIS ET MICHEL HEINRICH

sions et de tous les citoyens. Nous essayons de sensibiliser les acteurs, y compris le personnel de la collectivité, par exemple en organisant une projection du film *Demain* ou en emmenant des agents aux rencontres Tepos. Et tous les ans, le projet de territoire fera l'objet d'une évaluation et d'une redéfinition des actions et de la méthodologie.

« Il faut expérimenter, oser y aller, d'autant plus aujourd'hui qu'il y a davantage d'outils pour le faire »

M. Heinrich : il y a des actions que nous maîtrisons entièrement, comme les réseaux de chaleur, mais de nombreux projets sur le SCOT des Vosges centrales sont partis d'initiatives d'industriels. Les rencontres de terrain sont importantes, et les élus ont plusieurs rôles dans l'animation du territoire : mettre en relation, convaincre, et agir directement. On peut aussi se doter d'outils : sur notre territoire, la SEM de développement

économique Epinal Golbey soutient des projets dans le domaine de l'éco-construction.

Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés ?

B. Santais : ce n'est pas évident de rassembler tout le monde autour de ça. Il y a plusieurs voies d'entrée. Par exemple sur l'éclairage, par l'aspect économique : on peut permettre à un maire d'économiser un peu sur son budget. Il y a également parfois l'obstacle de la technique : nous ne sommes pas tous des ingénieurs ni des énergéticiens. Il faut savoir bien s'entourer, écouter des techniciens, les points de vue divergents, pour prendre la bonne décision.

M. Heinrich : un obstacle conjoncturel est aussi le prix du pétrole. Quand le gaz ou les produits pétroliers semblent meilleur marché que les renouvelables, ça peut ralentir certains projets.

B. Paineau : financer l'ingénierie nécessaire pour animer ces démarches est essentiel. L'obstacle serait que l'Etat et les Régions ne prennent pas leurs responsabilités. Si demain, nous n'avons plus d'aides de la Région et que nous devons financer les sept «équivalents temps plein» qui travaillent sur ces questions, nous serons en difficulté.



Réseau Taranis : le moteur citoyen

Par Marianne Billard, animatrice du Réseau Taranis et salariée de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine

En impliquant directement des citoyens dans une transition énergétique locale, Taranis anime une dynamique territoriale et un réseau de multiples acteurs. Cette mobilisation n'est pas facile, mais elle a déjà permis à une vingtaine de projets d'émerger et démontre au grand public que la transition citoyenne « est possible ».

Depuis 2011, les citoyens mobilisés pour les énergies renouvelables locales en Bretagne s'organisent en réseau : Taranis, soutenu aujourd'hui par la Région et l'Ademe, s'est d'abord créé de manière informelle au gré des rencontres de porteurs de projets en quête de solutions. Il favorise l'émergence de nouvelles réalisations et permet de soutenir celles et ceux qui les lancent. Il regroupe aujourd'hui une quarantaine de structures citoyennes (associations, collectivités et sociétés d'exploitation coopératives). Une vingtaine de projets ont déjà vu le jour et permis la sensibilisation ou l'implication directe de plus de 2500 personnes et l'investissement de 40 millions d'euros. Ils ont également donné au réseau une expérience sur les projets collectifs, et l'ancrage local où la mobilisation se fait « dans la place ».

« Notre travail d'animation consiste à créer les occasions de rencontres afin de permettre aux personnes de se connaître, d'échanger sur leurs difficultés, les bonnes idées, les solutions envisagées puis trouvées, les contacts professionnels à recommander, témoigne Marianne Billard, animatrice à temps plein du réseau et salariée de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine. Cela permet de se sentir moins seul et d'élargir son champ de vision pour envisager de nouvelles pratiques. »

Outils de communication

Pour répondre aux questions les plus pressantes, Taranis propose un certain nombre d'outils méthodologiques : guides pour le montage de projets, documents et supports de formation ou de rencontres, exemples de statuts juridiques qui peuvent aider les adhérents à construire leurs propres outils... L'animation passe aussi par beaucoup de communication, soit directe et personnalisée au téléphone et par email, soit à large diffusion grâce à un site internet, une liste de discussion, le partage d'actualités ou une newsletter.



LE PARC ÉOLIEN CITOYEN DE SÉVÉRAC - GUENROÛET A ÉTÉ INAUGURÉ LE 7 MAI 2016

« Nous organisons des rencontres qui prennent des formes variées : visites d'installations, journées thématiques, réunions de travail sur un sujet précis, formations spécifiques, rencontres avec des élus... poursuit Marianne. Tous nos adhérents ont des emplois du temps très chargés. Pour ces journées, il faut donc proposer un contenu qui soit concret et utile, tout en laissant du temps pour des échanges informels. »

Ce travail de communication prend également forme lors de différentes manifestations grand public dans des milieux et à des échelles variées, sur un stand, à l'occasion de tables rondes et de débats. « Nous essayons de répondre à un maximum de sollicitation des collectivités locales qui veulent inciter et soutenir des projets citoyens d'énergie renouvelable. L'organisation d'événements centrés sur les énergies citoyennes (inauguration d'installation,

colloque) est aussi un bon vecteur d'information et de mobilisation. »

Réseaux amis

Pour mener ces actions, Taranis a établi des liens avec de multiples structures ancrées en Bretagne : la coopérative régionale Enercoop Bretagne, d'autres réseaux de l'économie sociale et solidaire, d'agriculture durable ou de développement durable comme le réseau BRUDED qui rassemble 130 collectivités (plutôt rurales), la Chambre de commerce et d'industrie et bien sûr, toutes les agences locales de l'énergie, les conseillers en énergie partagés, et les services « énergie » des collectivités. L'action est locale et l'animation territoriale, mais Taranis souhaite également agir à un niveau plus politique et soutient les activités de lobbying des réseaux comme le CLER, Amorce, France Energie Eolienne ou Energie Partagée auxquels il adhère.



« Nous formons les agents à mieux connaître leur territoire et créer des synergies »

Par Emmanuel Poncet, responsable du domaine de compétences Energie et Climat au CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise des concours, des actions d'information, de sensibilisation et de formation pour les agents des collectivités territoriales. En 2017, il renforcera son offre dans le domaine de compétences Energie et Climat pour former les agents à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique énergétique territorialisée. Pour Emmanuel Poncet, la transition énergétique est un levier de développement économique de mieux en mieux repéré par les collectivités.

En quoi consiste l'action du CNFPT en matière de transition énergétique ?

Le CNFPT propose depuis plus de vingt ans des formations sectorielles dédiées initialement aux thématiques de la sobriété et de l'efficacité énergétique. L'offre s'est d'abord construite autour de la gestion énergétique du patrimoine des collectivités. Les compétences et l'ingénierie concernent les actions d'économies d'énergie dans les bâtiments publics ou dans l'éclairage public. Nous apportons ainsi une expertise technique directe pour les agents territoriaux qui souhaitent monter en compétences rapidement. Avec l'émergence des Territoires à énergie positive notamment, nous avons plus récemment identifié les champs émergents sur lesquels nous devons agir.

Ainsi, à travers d'autres formations plus récentes et aux contenus plus transversaux, nous souhaitons contribuer à créer des liens entre différents domaines de compétences des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de certaines politiques locales, par exemple, concernant la thématique émergente de « *l'adaptation au changement climatique* ». Sur les questions environnementales, les passerelles collaboratives sont naturelles entre les domaines de l'énergie, de la biodiversité, la gestion des déchets, du paysage... Notre rôle est de favoriser la mise en place de dynamiques transversales internes par les agents impliqués dans la transition énergétique.

Quelles sont par exemple les formations proposées ?

Pour 2017, nous avons restructuré notre offre nationale de formation en trois itinéraires sur le thème de la transition énergétique. Le premier itinéraire vise l'ingénierie publique dédiée à la gestion



CERTAINS MODULES PROPOSÉS PAR LE CNFPT PERMETTENT AUX STAGIAIRES DE S'IMMERGER DANS UN TERRITOIRE PIONNIER QUI A DÉJÀ MIS EN ŒUVRE DES ACTIONS INTÉRESSANTES

énergétique exemplaire du patrimoine de la collectivité, les deux autres sont plus structurels. Il s'agit de promouvoir les nouvelles pratiques professionnelles pour la définition et la mise en place d'une politique énergétique à l'échelle du territoire. L'agent doit se positionner en expert auprès de l' élu pour l'aider à développer une politique locale de l'énergie, et mobiliser les différents acteurs territoriaux. L'un de ces itinéraires a été construit pour accompagner les territoires ruraux dans leur montée en compétences vers une réelle maturité dans la territorialisation de la question énergétique.

Nous voulons former les agents à observer leurs territoires, leurs ressources et se poser les bonnes questions : dispose-t-on de suffisamment d'espace foncier

susceptible d'accueillir des énergies renouvelables ? Pouvons-nous réunir les conditions pour développer l'éolien ou la valorisation de la biomasse issue de l'agriculture ou de la forêt avec les acteurs locaux ? Ici, l'animation territoriale devient centrale car l'agent devra être capable de réaliser un diagnostic global et de faire émerger des opportunités. Pour développer son territoire, il devra mettre tous les acteurs en relation, créer des synergies et faire repérer les besoins ou les intérêts des uns et des autres à travailler ensemble.

Prochainement, trois actions de formation, élaborées avec le concours de l'association Energie partagée permettront d'explorer des sujets importants qui jalonnent les différentes étapes des projets d'énergie renouvelable : l'implication



des citoyens, les dispositifs juridiques, la logique partenariale et le financement participatif.

Quels types d'agent de la fonction publique territoriale sont concernés ?

Ces stages sont ouverts à tous pour favoriser la diffusion de la « culture de la transition énergétique », et les profils professionnels sont variés. Nous rencontrons des agents en charge du développement local, ou issus de la filière technique : responsables du patrimoine, du bâtiment, de l'éclairage ou de l'énergie, mais aussi directeurs de service environnement, gestion et valorisation des déchets, eau... Ces derniers ont déjà de nombreux acquis : une ingénierie et des compétences techniques.

Certains modules que nous proposons permettent aux stagiaires de s'immerger dans un territoire pionnier qui a déjà mis en œuvre des actions intéressantes. Ces actions de formation (circuit de visite *in situ* inclus) sont le résultat des partenariats que le CNFPT met en place avec les collectivités d'accueil comme la Commune nouvelle du Mené, la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, la Commune de Villeveyrac, la Commu-

nauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ou encore la Communauté de communes Val de Drôme où sont prochainement prévus des stages.

La récente réforme territoriale a également incité de nombreux agents à évoluer et se repositionner professionnellement. Le nouveau contexte leur demande parfois de cumuler plusieurs compétences, par exemple eau/assainissement et énergie, en raison du lien entre ces deux sujets de plus en plus investis au sein des politiques locales, mais également en raison de contraintes budgétaires plus fortes induisant une rationalisation ou une mutualisation des compétences. Au cours d'une réorganisation nécessaire des services, l'agent est amené à se reconvertir ou élargir son périmètre de compétences, et c'est là que le CNFPT intervient grâce à des formations dites transversales.

Les collectivités ont-elles un attrait de plus en plus grand pour la transition énergétique ?

La transition énergétique peut être un levier de développement local et de développement économique pour un territoire, avec à la clé des emplois et des besoins nouveaux en formations. Cela

Le CNFPT propose, en collaboration étroite avec le CLER et le réseau Territoires à énergie positive, un nouvel itinéraire de formation intitulé *La politique de transition énergétique en territoire rural*. Au menu, trois modules transversaux et sept modules sectoriels. La première session est organisée dans les Landes d'Armagnac, du 20 au 22 septembre 2016, sur le thème « L'accompagnement des projets d'énergie renouvelable ».

Toutes les infos sur le site Tepos.fr

me paraît de mieux en mieux repéré sur le terrain. Les collectivités ont de plus en plus d'intérêts, notamment financiers, à agir sur la question énergétique. La promotion de ces thématiques environnementales par des réseaux nationaux comme le CLER, Amorce ou Energy cities, ou lors d'événements comme les Assises européennes de la transition énergétique, a permis de diffuser cette idée que la transition est vecteur de développement. Le CNFPT est aux côtés de ces acteurs historiques ou s'investit dans de tels événements mobilisateurs.



FICHE MÉTIER

Aurélie Chevallier

35 ans, responsable de la direction de l'énergie et du climat dans le Thouarsais

SON RÔLE

Mon rôle est d'être l'interface entre les élus et les salariés de la collectivité. Je fais des propositions afin de faire émerger des décisions politiques, et nous travaillons à leur mise en œuvre au sein d'une équipe de sept collaborateurs. Je dois coordonner les actions des chargés de mission, du conseiller Energie partagé, et des conseillers Espace Infos Energie, négocier les partenariats techniques et financiers et garder une vision globale des efforts réalisés par ce territoire de 36 000 habitants.

SON PARCOURS

J'ai obtenu un Master «développement de projets en environnement». J'ai d'abord travaillé sur les énergies renouvelables et les zones humides piscicoles au sein d'un bureau d'études. Puis, j'ai souhaité acquérir plus de compétences tech-

niques et je me suis inscrite à l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) à Chambéry où j'ai suivi une formation d'un an sur le développement des énergies renouvelables, durant laquelle j'ai réalisé un stage. J'ai ensuite travaillé pour une commune de l'Ain sur un poste de conseillère Energie. Et j'ai ensuite été recrutée par la Communauté de communes du Thouarsais en tant que chargée de projet.

DE L'EXPÉRIENCE

En dix ans, j'ai acquis une connaissance précise du territoire, de ses atouts et de ses difficultés. Pour monter des projets, j'ai dû élaborer des partenariats et trouver la manière dont les synergies se créent dans différents réseaux professionnels ou associatifs. Il faut donc bien connaître le jeu des acteurs locaux et leur positionnement

sur le territoire pour avancer. Mais ça ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il nous a bien fallu trois ans pour mettre en place ces réseaux et réaliser un travail de concertation sur le territoire. Les personnes très investies, qui nous suivent depuis la première heure, ont été très utiles.

DES CONSEILS

L'équipe avec laquelle je travaille est plutôt jeune. Je n'ai évidemment pas envie qu'ils soient déçus. Donc je leur dis « Ne soyez pas trop ambitieux » car il est très difficile de mobiliser un grand nombre de personnes dès le début d'un projet. Pour créer une dynamique, je leur conseille de trouver les bons vecteurs et partenaires pour faire passer les messages. On s'est rapidement rendu compte que l'objectif environnemental n'était pas le plus stimulant, quand on explique aux gens ce qu'ils



DOSSIER ANIMER LES TERRITOIRES : DES ÉNERGIES HUMAINES INDISPENSABLES

ont à gagner à intégrer cette démarche énergie-climat, ils sont tout de suite plus concernés. Réduire la facture est souvent le meilleur point d'entrée.

DES COMPÉTENCES

Lors de récents recrutements au sein de la direction Energie et Climat, j'ai pri-

vilégié les chargés de mission selon leur capacité à développer des projets et à fédérer, même s'ils doivent quand même maîtriser un minimum la problématique de l'énergie. Ce sont des contractuels et des titulaires qui continueront de se former en réalisant des stages, soit sur des aspects techniques (juridiques, tech-

nologiques...), soit méthodologiques. Ces profils sont de plus en plus recherchés : avec l'émergence des plateformes de la rénovation énergétique et des démarches Tepos, j'ai récemment vu des postes de « conseillers » et de « chargés de mission Energie et Climat » se créer en Poitou-Charentes et dans toute la France.

Des outils méthodologiques pour faire comprendre et susciter l'action

Par Yannick Régnier, responsable de projets « Energie et territoires » au CLER

On entend souvent dire par les agents au sein des collectivités, que les longs rapports d'études, remplis de chiffres et de diagrammes, servent à « caler les étagères ». Pourtant, rien n'empêche de faire d'un outil méthodologique le support d'une démarche d'animation visant à faire comprendre les enjeux et les leviers, et émerger les actions. Bien au contraire !



Cit'ergie

LE MUST POUR LA MOBILISATION INTERNE DE L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ

En entrant dans la démarche Cit'ergie, démarche européenne déployée en France par l'Ademe, une collectivité est accompagnée par un conseiller pendant quatre ans pour le suivi et la mise en œuvre de sa politique Climat-Air-Energie. Pendant la première année, l'intégralité des services de la collectivité est impliquée dans des ateliers transversaux autour de ses grands champs de compétences. A cette occasion, un catalogue de mesures, définies à partir des meilleures pratiques existantes et régulièrement mises à jour, est posé sur la table et mis en dialogue. En début de mandat, Cit'ergie est l'outil parfait pour intégrer l'énergie et le climat dans le projet d'administration de la collectivité. Soutenue au plus haut niveau politique, orchestrée par le directeur général des services, la démarche permet de rassembler élus et agents, de trouver des clés d'entrée « métiers » en s'appuyant sur leurs outils d'intervention habituels. Au terme de l'état des lieux initial, la collectivité connaît son potentiel d'action, peut se positionner sur l'échelle du label et construire son programme d'actions à quatre ans. Cette organisation permet aux élus de confronter les moyens aux objectifs, d'écouter les services et de faire les arbitrages nécessaires.

www.citergie.fr



Climat Pratic

OUTIL D'ACCULTURATION AUX ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT POUR LES PETITES COMMUNES

Climat Pratic est un outil libre et gratuit proposé par le Réseau Action Climat et l'Ademe. Il aide à l'élaboration et à la mise en place d'une politique Climat-Air-Energie. Il contient en particulier un classeur de mesures organisées par thématiques. L'outil est utilisé depuis plusieurs années par de nombreuses collectivités et des bonnes pratiques d'utilisation ont été identifiées. Par exemple, le chargé de mission énergie du Grand Auch a utilisé le classeur comme guide d'entretien auprès des maires et élus des 13 communes de l'agglomération, pendant la phase de construction du Plan Climat - Energie territorial (PCET). « *On ne fait pas grand chose...* », commencent souvent par dire les élus. En fait si ! La synthèse écrite, rédigée par le chargé de mission, permet à chaque commune d'identifier ce qu'ils font déjà en matière d'énergie et climat, et de prendre conscience de la transversalité des enjeux. Réunis au sein du comité de pilotage du PCET, les élus peuvent ensuite partager leurs pratiques communales. Grâce aux outils de visualisation graphique, ils peuvent aussi identifier rapidement quelles sont les thématiques les plus largement investies, et les marges de progression, pour définir en conséquence les actions prioritaires à mener au niveau communautaire.

www.climat-pratic.fr



Jeu de cartes des Tepos

PRENDRE LA MESURE DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES ET AGIR EN CONSÉQUENCE

Les collectivités ont encore une faible « culture de l'énergie », et méconnaissent souvent les enjeux, notamment quantitatifs, tant au niveau du diagnostic que des potentiels d'action. Or une authentique démarche Tepos (objectif 100 % renouvelables) implique des évolutions importantes, mettant en cause de nombreuses façons de consommer, travailler, habiter, se déplacer, se nourrir, et vivre. Pour en prendre la mesure, Solagro met au cœur de son action d'animation méthodologique un « jeu de cartes des Tepos ». Des « sachants » puis des « décideurs » se mettent autour de la table et prennent des cartes en main. Elles quantifient les mesures envisageables en unités concrètes (nombre d'éoliennes, nombre de bâtiments rénovés...). Les participants travaillent alors ensemble pour identifier les potentiels d'actions, et élaborer une stratégie opérationnelle adaptée aux spécificités du territoire et à la capacité de mobilisation de ses acteurs. En lien avec Solagro et l'Institut négaWatt, le CLER mettra prochainement cet outil à disposition des membres du réseau Tepos.



« La massification est devenue une priorité pour le ministère »

Par Guy Dietrich, directeur de projet pour la transition énergétique, ministère de l'Environnement

Avec les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), l'Etat a entrepris d'encourager et de financer les dynamiques vertueuses au niveau local. Comme le confirme Guy Dietrich, directeur de projet pour la transition énergétique auprès du Secrétaire général du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM).

Quelle priorité l'Etat accorde-t-il à l'animation dans les territoires ?

Après une première phase de déploiement, la ministre a souhaité que les TEPCV constituent progressivement un réseau structuré. Concrètement, elle souhaite que les collectivités puissent bénéficier tout à la fois d'un accompagnement individuel et d'une animation collective, notamment les territoires lauréats situés en milieu rural ou péri-urbain, moins bien équipés, en général, en ingénierie propre. L'objectif est d'aider les collectivités à concevoir leurs stratégies et leurs programmes d'action, à maturer leurs projets, afin que massification se conjugue avec pertinence et qualité et surtout adaptation aux contextes, besoins et ressources locaux. C'est aujourd'hui devenu, avec le doublement du nombre des TEPCV et l'attribution des premières subventions complémentaires, la priorité du ministère.

Comment l'Etat participe-t-il à animer les échanges entre territoires, notamment TEPCV ?

L'accompagnement individuel prend plusieurs dimensions. Les services locaux de l'Etat, de l'Ademe, de la Caisse des dépôts, réunis dans des « communautés régionales de travail de la transition énergétique », sont chargés de conseiller les élus dans l'ensemble de leurs démarches, et engagent avec chaque TEPCV un dialogue permanent. Pour des avis d'expert, le réseau ministériel scientifique et technique est lui aussi mobilisé, que ce soit au niveau du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ou de l'Ademe. Par ailleurs, si les territoires lauréats manifestent le besoin de faire appel à de l'expertise privée, l'Ademe dispose d'une enveloppe de 30

millions d'euros de subvention à l'ingénierie. D'ores et déjà, plusieurs dizaines de Territoires à énergie positive en bénéficient. Quant à l'animation collective, elle vise à constituer une communauté nationale et des communautés territoriales de TEPCV, indispensables pour diffuser l'information, les bonnes pratiques, échanger sur les projets des uns et des autres. C'est à cette fin que vient d'être créé un extranet des TEPCV, réservé aux élus et agents des collectivités concernées. De même, les communautés régionales de travail sont invitées à prendre des initiatives locales de type conférences, études de cas, visites de site... Enfin, le Ministère de l'environnement et l'Ademe soutiennent le rôle irremplaçable joué par le CLER dans l'accompagnement et l'animation des Tepos/TEPCV.



Animer un réseau à l'échelle régionale : quand l'union fait la force

Par Noémie Zambeaux, déléguée générale du réseau IERA

Le réseau Info Energie Rhône-Alpes (IERA) réunit onze associations locales pour la transition énergétique. La fusion récente des Régions Auvergne et Rhône-Alpes lui a donné l'occasion de faire le point sur son projet associatif afin de mieux s'adapter à ce changement d'échelle territoriale et poursuivre un travail efficace de mutualisation des connaissances et des expériences de terrain.

Depuis plus de 20 ans, les associations rhônalpines porteuses d'un Espace Info Energie fonctionnent en réseau. Pour ces structures dédiées à la sensibilisation et à l'accompagnement de porteurs de projets sur les questions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, l'objectif est multiple : partager sur des problématiques communes dans des contextes différents ; mutualiser les moyens et les outils et augmenter la qualité de l'offre de service assurée auprès des citoyens, tout en maîtrisant les dépenses d'argent public. D'abord sous le nom de CLER Rhône-Alpes, puis Réseau Info Energie Rhône-

Alpes, il rassemble des associations d'origines diverses. Certaines parmi les plus anciennes ont une gouvernance citoyenne, d'autres créées plus récemment sont des agences locales de l'énergie et du climat et s'appuient davantage sur les collectivités locales de leur territoire. Dès la fin des années 90, ces associations mettaient en place un service d'accompagnement sur l'énergie pour les maîtres d'ouvrage, particuliers et collectivités, à travers un partenariat étroit avec la Région et l'Ademe, les départements et les collectivités.

Alors que la nouvelle grande Région s'organise en 2016, le réseau IERA a

lui dressé un bilan de l'action réalisée grâce à cette organisation en réseau régional. Outre la mission de coordination des membres qui est réalisée par une équipe salariée de 1,5 équivalent temps plein, quatre enjeux principaux ont été repérés dans l'objectif d'aider les associations membres à mieux remplir leur rôle. Ils démontrent que l'union fait la force ! Dans les semaines à venir, les associations locales pour la transition énergétique se rencontreront pour la première fois à l'échelle de la nouvelle grande Région et poseront ensemble les bases d'un nouveau fonctionnement en commun...

LES 4 POINTS FORTS DU RÉSEAU

1 Le partage et la consolidation des compétences, acquises par les équipes à travers différents moyens : listes de discussions, mise en place de référents thématiques, organisation de formations, mutualisation d'outils... Le gain sur la formation grâce à l'organisation en réseau est estimé à 430 000 euros/an à l'échelle des 170 salariés.

2 La sécurisation des modèles économiques des structures membres et du réseau lui-même par des échanges sur les différentes sources et types de financement (convention de partenariat, prestations, mécénat, adhésion des associations de terrain...) On estime que la coordination par le réseau divise par quatre le temps de négociation et suivi des contractualisations pour les financeurs régionaux.

3 Le développement d'actions ou d'événements communs, ciblés par thématique ou par public, permettant d'augmenter la visibilité des structures (EIE, défi Familles à énergie positive, fête de l'énergie, challenge mobilité durable...) L'organisation en réseau dans IERA génère une économie de temps d'environ 30 % sur les productions mutualisées.

4 La production et la diffusion de contributions pour la définition des politiques publiques à l'échelle de la région ou à un niveau infra-régional à travers la rédaction de notes, l'organisation d'ateliers ou de conférences... Ces remontées de terrain organisées coûtent ainsi environ quatre fois moins cher que si un consultant devait les fournir aux partenaires.



CHAQUE ANNÉE, LA JOURNÉE IERA RÉUNIT TOUS LES ACTEURS DU CONSEIL ÉNERGIE DE RHÔNES-ALPES

Soutien au photovoltaïque : pourquoi un tel acharnement ?

Par Marc Jedliczka, directeur d'Hespul et vice-président du CLER

Le photovoltaïque représente une extraordinaire opportunité pour la démocratie énergétique qui sous-tend la transition du même nom. Quand donc l'Etat acceptera-t-il de libérer les formidables énergies des acteurs des territoires, des collectivités locales, des agriculteurs ou des simples citoyens au lieu de toujours chercher à les brider ?



Lors du colloque du 15 avril 2015 consacré à l'état des lieux des filières renouvelables électriques - durant lequel l'étude de l'Ademe sur la faisabilité d'un mix 100 % électricité renouvelable devait être présentée avant d'être brutalement retirée de l'ordre du jour - Ségolène Royal en personne, ouvrant cet événement sous le feu des médias, avait annoncé la mise en consultation d'un nouvel arrêté tarifaire photovoltaïque intégrant notamment la fin de la particularité si française que constitue l'intégration au bâti obligatoire.

Suivie d'une réunion moins de dix jours plus tard, cette annonce bienvenue avait semblé s'être ensuite perdue dans les sables. La traversée du désert aura finalement duré un peu plus d'un an pour se terminer le 15 mai 2016 avec la sortie du chapeau de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) d'une version numérotée 22 d'un projet d'arrêté comptant pas moins de 34 pages particulièrement denses, avec un délai de quinze jours pour transmettre commentaires et suggestions : une bien curieuse manière d'envisager la concertation pourtant érigée en principe de gouvernance...

Calculs incompréhensibles

Sans entrer dans le détail d'un texte sujet à un embonpoint qui devient chronique, on peut noter à l'actif du projet d'arrêté un

niveau de tarif qui semble cohérent avec les prix actuels du marché : une première qui mérite d'être saluée ! Autre point positif : la disparition progressive sur deux ans de l'intégration obligatoire au bâti, une mesure de bon sens demandée depuis dix ans afin de limiter le poids de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) en même temps que les risques de sinistre.

Mais ces avancées notables sont contrecarrées par de nombreux défauts, dont certains qui semblent à première vue des détails mais pourraient s'avérer réhabilités s'ils sont maintenus dans la version finale. Passons sur les formules de calcul, toujours plus incompréhensibles pour le commun des mortels n'ayant pas fait d'études supérieures en mathématiques, et sur les nombreux passages qui hésitent entre imprécisions, sources possibles de conflits d'interprétation pour certains, et trop grande précision au contraire pour d'autres, privant les acteurs du marché d'un peu d'oxygène.

Là où le pouvoir réglementaire donne toute la mesure de la puissance du frein qu'il a entre les mains, c'est dans les dispositions visant à empêcher les porteurs de projets de détourner la limite maximale de 100 kWc au-delà de laquelle ils doivent se soumettre à des appels d'offres. Outre que cette limite spécifique au photovoltaïque est bien plus contraignante que les 500 kW qui figurent dans les recommandations de la Direction de la concurrence de la Commission européenne (ce qui constitue en soi une discrimination injustifiée), la manière de comptabiliser la puissance raccordée sur un même site confine à la double peine caractérisée.

Distance minimale

Ainsi, selon le projet d'arrêté, la distance minimale de 250 mètres instaurée - de manière parfaitement discrétionnaire - par le décret du 28 mai 2016 intègre non seulement le système photovoltaïque proprement dit (panneaux, câbles et onduleurs), mais aussi les « ouvrages de raccordement » qui peuvent être situés à plusieurs dizaines voire centaines de mètres, ce qui augmente d'autant le périmètre de restriction, alors que le dernier appel d'offres pour les systèmes de 100 à 250 kWc sur bâtiments mentionne explicitement la bordure des champs de panneaux pour apprécier une telle distance : cherchez l'erreur ! Quant aux vingt pages de l'annexe 7 concernant les « signes de qualité » exigibles pour bénéficier des tarifs d'achat, elles se refusent désespérément à introduire une obligation de formation liée à la personne et non à l'entreprise comme actuellement, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives et autres malfaçons que l'on a pu constater par le passé : encore une occasion manquée sur un sujet sensible...

« Les acteurs doivent pouvoir anticiper la baisse du prix du gaz »



Depuis 2009, le Fonds chaleur géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises. Éléments de bilan.

Par Rémi Chabrilat, directeur Productions et énergies durables de l'Ademe

Q u'a permis le Fonds chaleur et comment l'Ademe évalue-t-elle ce succès ?

Le Fonds chaleur a été un accélérateur important d'activités dans le domaine de la chaleur renouvelable. Il a permis de déclencher 3600 opérations de 2009 à 2015. En tout, 1,4 milliard d'euros d'aides ont été versés et 4,63 milliards d'euros de travaux ont été réalisés. Deux filières qui étaient technologiquement matures en ont beaucoup bénéficié : les chaufferies biomasses (dans l'industrie, le secteur public ou chez les particuliers) et les réseaux de chaleur. A elles deux, elles illustrent la « success story » des premières années du Fonds chaleur. La biomasse a été le principal succès du Fonds chaleur à ses débuts et représentait, au bout de deux ans, près de 70 % de la quantité d'énergie produite par les installations alors financées.

En terme de technologies de production, le fonds a également permis une relance de la géothermie profonde en Ile-de-France. C'est d'ailleurs la zone du monde où l'on trouve la plus grosse densité d'opérations de géothermie directe pour le chauffage. Nous espérons désormais la développer à d'autres régions, notamment l'Aquitaine. Enfin, entre 2009 et 2015, nous avons financé pas moins de 1700 kilomètres de réseaux de chaleur supplémentaires. Si je compare avec la longueur cumulée en 2008, nous avons fait pousser les réseaux de chaleurs français de 45 % en cinq ans ! Depuis 2015, nous constatons enfin une montée en puissance de la récupération de chaleurs dans l'industrie, comme dans les usines de traitement de déchets, qui est très intéressante.

Ce fonds a-t-il permis de booster certaines technologies et de structurer à lui seul la filière ?

Le Fonds chaleur permet de financer le développement massif de technologies matures. Nous souhaitons bien-sûr encourager l'innovation, mais l'objectif initial était le déploiement. La biomasse, la géothermie, le solaire thermique, le biogaz, les énergies de récupération, les réseaux de chaleur : il est toujours possible d'améliorer toutes ces technologies en terme de coût ou d'efficacité, mais elles sont connues. L'existence du Fonds chaleur a permis de tirer vers le haut la filière, et en développant un marché, de permettre à des industriels d'investir plus dans l'amélioration de leur équipement. Le marché accru des chaudières biomasse a permis par exemple à des fabricants d'investir dans l'amélioration de leurs produits, et nous avons ainsi augmenté le niveau de performance globale en termes de rendements et d'émissions atmosphériques, également grâce aux conditions d'efficacité environnementale que nous avons fixées.

Quelles difficultés ont été rencontrées au cours du déploiement ?

C'est clair : la baisse du prix du gaz a considérablement impacté l'équilibre économique d'un certain nombre de projets depuis deux ans. Par ailleurs, nous avons constaté un début de tension sur les approvisionnements en biomasse qui est lié à la fois à la montée en puissance de nombreux projets et aux difficultés structurelles de la filière bois. Avec une forte demande et donc des prix élevés, en parallèle de la baisse du prix du gaz, on peut observer un pincement sur ce marché : les projets de biomasse ont aujourd'hui économiquement plus de mal à se monter. Nous travaillons sur ce sujet à l'Ademe, l'objectif étant de mieux connaître

le gisement, les critères de mobilisation de la biomasse, son utilisation durable et donc la sécurisation de l'approvisionnement pour les chaufferies.

Le solaire thermique est également en deçà de ce qu'on espérait car cette filière est en difficulté. Son coût et les coûts d'installation demeurent moins intéressants en France que chez nos voisins. En plus, nous avons pu observer des problèmes de conception dans le dimensionnement de certains projets de moyenne ou grande taille. Des contre-références et des installations dysfonctionnelles qui n'ont pas vraiment aidé.

Comment sera piloté le Fonds chaleur à partir de 2016 ? Quels sont ses nouveaux axes stratégiques ?

Le Fonds chaleur était destiné à atteindre les objectifs du Grenelle sur le développement de la chaleur renouvelable qui étaient définis sur deux périodes : 2006-2012 et 2012-2020. Ce n'était pas évident, pourtant les objectifs 2012 ont été atteints. Avec la baisse du prix du gaz qui provoque une crise des projets, il paraît plus difficile aujourd'hui d'atteindre le second objectif pour 2020, même si l'on sait que la Programmation pluriannuelle des investissements va le décaler.

Pour augmenter le nombre de projets, il faut d'abord augmenter les aides : nous avons donc décidé de doubler le Fonds chaleur, mais cela met du temps à se concrétiser. D'autre part et c'est fondamental, nous sommes convaincus qu'il faut permettre aux acteurs de pouvoir anticiper, à la fois sur la baisse du prix du gaz et sur le prix de la tonne de CO₂, pour rétablir un juste équilibre. La loi de transition énergétique a pour cela fixé une trajectoire pour l'augmentation de la contribution Climat-Energie.

FRANCE

Réglementation thermique des bâtiments existants : une réforme qui manque d'ambition

Fin avril, en clôture de la conférence environnementale, Ségolène Royal annonçait la révision prochaine de la réglementation thermique (RT) des bâtiments existants. Une bonne nouvelle pour le CLER qui alertait depuis de nombreuses années sur l'obsolescence de ces textes, jusqu'à signaler en 2014 à la Commission européenne leur incompatibilité avec les exigences de la directive « *performance énergétique des bâtiments* ». Le projet d'arrêté qui est soumis à consultation jusqu'au 23 juin n'est pour l'instant pas à la hauteur de l'annonce de la ministre qui promettait d'aligner notre nouvelle réglementation sur le dispositif le plus exigeant d'Europe.

Parc tertiaire

Les normes thermiques contenues dans ces articles semblent encore trop faibles pour répondre aux objectifs en matière de rénovation énergétique de la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Certaines exigences comme celles relatives à l'isolation des toitures et les combles, et le système de ventilation doivent être augmentées et simplifiées de manière à s'aligner au minimum sur celles du Crédit d'impôt Transition énergétique (CITE). Le texte apparaît enfin trop timoré sur l'importance de la rénovation du parc tertiaire, qui en



LA RÉGLEMENTATION DOIT ORIENTER LES PROJETS DE RÉNOVATION VERS DES EXIGENCES DE PERFORMANCE GLOBALE

plus d'être rentable à court terme, pourrait être une vraie « locomotive » de la rénovation énergétique du parc de bâtiments existants.

Au delà de ce texte, le CLER défend l'idée que la réglementation thermique doit orienter les projets de rénovation vers des exigences de performance glo-

bale, et pas uniquement des exigences de moyens (« éléments par éléments »). Nous demandons donc la révision de l'autre pilier de la réglementation thermique - la RT dite « globale » - dans une logique d'obligation de résultats.

Un décret décence totalement indécent

Le CLER et la Fondation Abbé Pierre, avec plusieurs associations environnementales et sociales, demandent la réécriture complète du décret « décence » qui est paru le 6 juin 2016. Ce texte très attendu s'est révélé d'une grande vacuité, et il n'empêchera pas la location de passoires énergétiques à l'avenir. En renforçant les critères de décence d'un logement du point de vue de sa performance thermique, la loi de transition énergétique promettait pourtant

d'améliorer la vie de milliers de locataires, notamment les plus modestes particulièrement exposés à la précarité énergétique.

Trop flous

Rédigé sans la moindre concertation préalable, le projet de décret ne définit pas le niveau de performance minimale requis pour considérer un logement décent, contrairement à ce qu'indique la loi. Il s'en remet à six critères relatifs

à l'état des moyens de chauffage, des murs, des portes et fenêtres et de la ventilation, à respecter à partir de 2020 et 2025. Trop flous et trop peu ambitieux, ils ne permettront pas de donner un cap clair aux bailleurs afin qu'ils puissent programmer les travaux nécessaires pour fournir un logement confortable et donc chauffable. Une imprécision qui ouvrirait également la porte à de multiples contentieux opposant propriétaires et locataires.

FRANCE

Où en est la loi de transition énergétique ?

Près d'un an après son adoption au milieu du mois d'août 2015, la mise en œuvre de la loi de transition énergétique semble être au point mort. Les associations environnementales auditionnées courant juin par les parlementaires sur ce sujet craignent une remise en cause des objectifs qu'elle fixe et s'interroge sur la publication sans cesse repoussée d'une programmation pluriannuelle de l'énergie qui l'implémenterait. Les décrets soumis à consultations sont pour la plupart bien en dessous des ambitions de la loi sur la transition énergétique comme celui

censé fixer les critères de performance énergétique pour la décence des logements considéré par les ONG comme indécent (voir page précédente).

Dents de scie

Par ailleurs, la baisse des prix du pétrole ayant entraîné une augmentation de la consommation de carburants, la loi de transition énergétique qui prévoit une hausse de la taxe carbone doit être transcrite au plus vite et de manière plus ambitieuse dans la prochaine loi de finance. Le cadre de développement des énergies renouvelables est quant à

lui toujours très flou. Alors que le système de soutien par tarif d'achat a montré son efficacité, il a été supprimé pour la plupart des filières. Des systèmes plus complexes de compléments de rémunération doivent le remplacer, mais les arrêtés définissant leur fonctionnement ne sont toujours parus. Dans certains cas, des appels d'offres sont prévus mais ils n'offrent aucun cadre sûr car ils conduisent à des développements en dents de scie, comme en témoigne le retard sur leur publication.

EUROPE

Réforme de l'étiquette Energie : le Parlement européen cale

Le 15 juin, les eurodéputés réunis au sein de la commission parlementaire consacrée à l'industrie, la recherche et l'énergie ont adopté une position très décevante sur le projet de révision de l'étiquette énergie. Plusieurs améliorations ont été écartées, comme l'idée de communiquer sur la quantité absolue d'énergie réellement consommée. Les Parlemen-

taires européens n'ont pas su s'entendre sur un mandat de négociation, retardant l'adoption de la réforme de huit à 18 mois ! Ils font ainsi perdurer l'existence des étiquettes A+, A++, A+++ incompréhensibles pour les consommateurs, et éloignent la perspective d'un rééchelonnement de A à G pourtant beaucoup plus pédagogique... Ce vote est un coup dur

pour la lutte contre le changement climatique en Europe qui repose entre autres sur un outil fonctionnel d'incitation aux économies d'énergie dans la conception et l'usage des produits que nous utilisons au quotidien.

AGENDA

Rendez-vous aux Rencontres des Territoires à énergie positive

La 6^e édition des Rencontres nationales « *Energie et territoires ruraux* » auront lieu du 28 au 30 septembre en Alsace dans la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg. Ce temps fort du réseau des Territoires à énergie positive réunira près de 400 participants pour trois jours d'échanges et de rencontres. Le thème de l'autonomie énergétique sera débattu lors de la plénière d'ouverture avec l'intervention de cinq élus français et européens qui témoigneront des différentes dimensions politiques, stratégiques et systémiques de leur engagement sur l'énergie, en faveur du développement de leur territoire. De nombreux ateliers seront également l'occasion de réaliser des retours d'expérience en provenance de tout le territoire, sur des thèmes allant de la chaleur renouvelable aux systèmes alimentaires compatibles avec la transition énergétique.



Pour découvrir le programme complet de ces rencontres, rendez-vous sur le site Tepos.fr

Dans l'Aude, des opérations « Village Energie » pour lutter contre la précarité énergétique

Par Miléna Lesage, stagiaire sur les questions de précarité énergétique au CLER

Le Conseil départemental de l'Aude a couplé son Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) à des opérations « Village Energie ». Des actions qui visent à communiquer sur le dispositif dans un territoire largement touché par la précarité énergétique. Elles ont permis en 2015 de déclencher une soixantaine de visites supplémentaires chez des ménages.

La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu majeur dans l'Aude. Ce département présente un parc ancien, voire vétuste (19 000 logements indignes), avec une part importante de maisons individuelles, et compte une population très précaire financièrement. Depuis janvier 2014, le Conseil départemental de l'Aude pilote un Slime dont le but est d'organiser le repérage des ménages en précarité énergétique et de réaliser une visite à leur domicile afin de proposer des solutions adaptées à leur situation. Le Slime s'étend aujourd'hui sur quatre cantons du département à dominante rurale (Fabrezan, Lézignan-Corbières, Sallèles d'Aude et Trèbes), concernant ainsi 52 423 habitants répartis sur 91 communes.

Villages volontaires

Le Conseil départemental a souhaité intégrer au Slime les opérations « Village Energie ». L'objectif de ces actions est de communiquer sur le dispositif à l'échelle des communes afin de mobiliser les acteurs locaux et d'inciter les habitants à prendre rendez-vous auprès de l'ambassadrice de l'efficacité énergétique de Pôle Energies 11 - l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Aude, opérateur du Slime - pour une visite à domicile. Ces opérations sont organisées dans les villages volontaires.

Marjory Salvo, l'ambassadrice, sollicite les élus des communes présentant une part élevée de bénéficiaires du Fonds Unique Logement (aide sociale du département) et des tarifs sociaux de l'énergie, pour mettre en place les actions avec leur concours. Bien que la mobilisation des acteurs locaux ne soit pas toujours évidente, « l'implication des élus municipaux et la participation des mairies est déterminante », confirme-t-elle. En deux ans et demi, sept opérations « Village Energie » ont déjà été organisées par l'ambassadrice de l'efficacité énergétique. Elles ont permis de réaliser une grande partie des visites du Slime : 53 % des visites en 2014 et 44 % en 2015.

Porte-à-porte

La communication vise l'ensemble des habitants d'un village afin d'éviter une stigmatisation liée à la précarité. Elle se matérialise par divers outils tels que des réunions publiques, un courrier du maire aux habitants, des flyers distribués dans les boîtes aux lettres, une conférence de presse, des articles dans la presse locale, des interventions dans les écoles... et permet à l'ambassadrice de l'efficacité énergétique d'entrer plus facilement en contact avec les habitants. Ceux-ci peuvent prendre rendez-vous pour une visite à domicile auprès de leur mairie ou directement auprès de l'ambassadrice de l'efficacité énergétique à l'occasion



MARJORY SALVO, AMBASSADRICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

d'une réunion publique. Une opération de porte-à-porte peut aussi être réalisée à la demande des élus pour aller à la rencontre des habitants, programmer des visites et éventuellement installer des petits équipements économes en énergie. Marjory Salvo explique qu'« il est important de mettre en avant la gratuité du dispositif. Les habitants associent souvent les flyers distribués à des publicités et le porte-à-porte à du démarchage commercial ».

Les acteurs du territoire susceptibles de repérer des habitants en précarité énergétique (travailleurs sociaux du Conseil départemental, de la CAF, de la MSA, bailleurs sociaux) ainsi que la presse locale, sont systématiquement informés en amont de la tenue d'une opération « Village Energie ». Cela permet de les associer à l'action de façon à ce qu'ils prennent part à la communication du dispositif et incitent les personnes en situation de précarité énergétique qu'ils rencontrent à prendre rendez-vous pour une visite à domicile.

DÉJÀ 20 SLIME MIS EN PLACE DANS TOUTE LA FRANCE

Coordonné par le CLER - Réseau pour la transition énergétique depuis 2014, les Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime), sont mis en oeuvre par 21 collectivités locales en France. Ce programme d'information, désormais éligible aux Certificats d'économies d'énergie « Précarité énergétique », est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile. En 2015, ils ont permis d'accompagner 4412 ménages en précarité énergétique.

Rencontres de la transition énergétique : des pistes pour libérer l'action locale

Réunis lors de notre assemblée générale annuelle à La Rochelle, du 8 au 10 juin 2016, une centaine d'acteurs du CLER ont débattu des actions concrètes à mettre en œuvre dans les territoires pour dessiner un nouveau paysage énergétique. Les comptes-rendus de ces ateliers et plénières sont disponibles sur le site Internet du CLER.



En France, depuis plus de 30 ans, les adhérents du CLER – Réseau pour la transition énergétique mènent des projets concrets en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie ou de la lutte contre la précarité énergétique. Ils incarnent une société en mouvement qui met en œuvre la transition énergétique dans les territoires, au plus près des besoins énergétiques et des citoyens. Pour valoriser leurs atouts et renforcer leurs compétences, ils ont besoin d'un nouveau cadre réglementaire à la fois décentralisé et solidaire. Comment organiser la gouvernance territoriale, nationale et européenne pour libérer l'action locale, donner plus d'autonomie aux acteurs de terrain et favoriser coopérations et cohérence ?

Collégialité et transparence

A l'invitation du CLER, deux chercheurs - François-Mathieu Poupeau, chargé de recherche CNRS et Matthieu Calame, directeur de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme – sont intervenus et ont exploré les origines du modèle énergétique français pour mieux imaginer d'autres scénarios. Face à la limitation des ressources, le mythe de « l'électricité pour

tous à bas coût » doit laisser la place à une toute autre logique : « Il faut désormais valoriser la production locale, les circuits courts, l'implication des citoyens, la transversalité avec toutes les politiques publiques mises en place par les collectivités », a confirmé François-Mathieu Poupeau. La transition énergétique pose également la question du rôle de la puissance publique. « La décentralisation ne changera pas l'exercice autoritaire du pouvoir », a insisté Matthieu Calame, favorisant la collégialité et la transparence à la personnalisation du pouvoir et l'opacité.

Acteurs locaux

Déjà actives sur leurs problématiques énergétiques depuis des années, plusieurs collectivités locales de Charente-Maritime étaient également présentes. La Rochelle, l'intercommunalité de l'Île d'Oléron ou encore la grande Région Aquitaine - Limousin - Poitou - Charente représentée par François Coutant, vice-présidente en charge de la transition énergétique, ont par exemple pu témoigner de leurs efforts pour faire évoluer les pratiques de mutualisation et de prises de décision des communes entre elles, et accompagner les habitants vers plus de sobriété énergétique.

A Montpellier, le défi des éco'minots

L'Agence locale de l'énergie de Montpellier met en œuvre le défi des Éco'minots qui permet d'engager toute une école ou un centre de loisirs dans un projet éco-citoyen et pédagogique. Tous les acteurs de l'établissement forment ensemble une équipe et se lancent le défi de réaliser des économies d'énergie et d'eau, essentiellement au travers d'éco-gestes. Tous les mois, les établissements participants reçoivent les relevés de consommation leur permettant de mesurer les efforts de chacun. Les économies générées en fin d'année sont ensuite réparties entre tous les acteurs : un projet gagnant-gagnant. Lors des éditions précédentes, en moyenne 15 % d'économies d'énergie et 21 % d'économie d'eau ont été constatées.

ale-montpellier.org

Accompagner les copropriétés de l'agglomération montpelliéraine

Soutenue par Montpellier Méditerranée Métropole et l'Ademe, l'ALE Montpellier accompagne en moyenne 50 copropriétés par an dans leurs projets de rénovation énergétique. Elle anime également quatre ateliers annuels pour ce public, sur des sujets variés tels les travaux, le suivi des consommations ou les obligations réglementaires. Des fiches retours d'expériences locales mettent également en avant des résultats chiffrés pour mieux communiquer vers les conseils syndicaux et les syndics.

Dans les Cévennes, des vélos électriques prêtés aux citoyens

Le Syndicat mixte du Galeizon, lauréat de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte en 2015 mène un programme d'optimisation de l'éclairage public, de rénovation des bâtiments publics et plusieurs actions transversales de communication et de sensibilisation à la transition énergétique. A l'occasion de la Semaine du développement durable début juin, il a organisé une journée d'informations sur le thème des déplacements doux grâce à de multiples ateliers pratiques et une initiation au vélo à assistance électrique, avant une mise en prêt au profit des habitants.

www.valleedugaleizon.fr

Dans l'Aude, un projet photovoltaïque citoyen

La commune de Luc-sur-Aude porte le projet de mettre en œuvre un parc solaire photovoltaïque sur la commune depuis 2008. Grâce à une campagne de financement participatif et aux aides de la Région, et accompagné par la coopérative régionale Enercoop, le projet voit aujourd'hui le jour. Le parc devrait produire annuellement 320MWh, ce qui représente l'équivalent de la consommation de 215 personnes (hors chauffage). Dans la Région, plusieurs coopératives citoyennes de production d'électricité photovoltaïque sont également en construction comme à Aubais dans le Gard ou encore à Narbonne dans l'Aude.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

ASSOCIATIONS

Espaces Infos Energie – Limousin Nature Environnement à Limoges

Jean-Jacques Rabache, directeur
eie-lne@orange.fr

Croix-Rouge Insertion – LogisCité à Paris

Julie Solenne, directrice
julie.solenne@croix-rouge.fr

ENTREPRISES

Inventage Energie & Environnement à Paris

Pierre Rullière, directeur
p.rulliere@inventage.fr

Jacques Ruby Conseils à Epagny en Rhône-Alpes

Jacques Ruby, gérant
j.ruby@orange.fr

La Bwatt à projets à Bressuire dans le Poitou-Charentes

Charlène Suire, chargée de projets
charlene.suire@labwattaprojets.fr

Aezéo à Ploemeur en Bretagne

Samuel Le Berre, gérant
leberre.samuel@aezeo.com

Transitions DD à Paris

Bruno Rebelle, directeur général
bruno.rebelle@transitions-dd.com

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Communauté de communes des Crêtes Préardennaises à Poix Terron en Champagne Ardennes

Bernard Blaiment, président
communaute@lescrettes.fr

Siceco à Dijon en Bourgogne

Nathalie Hermand, adjointe RH/marchés publics
nhermand@siceco.fr

Mieux vivre, une utopie ?

L'étude *Mieux vivre en Nord-Pas de Calais pour un virage énergétique et des transformations sociétales* explore aux horizons 2025 et 2050 les gisements d'économies d'énergie et d'emplois associés à des changements profonds de modes de vie et d'organisations économiques et sociales. Du scénario le plus pessimiste au scénario le plus ambitieux, l'association Virage Energie explore trois futurs possibles

pour la région, déclinés selon des pratiques de sobriété énergétique plus ou moins adoptées par la population et les organisations, des mesures d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

En complément de ces éléments chiffrés, une analyse sociologique des freins et des leviers à la sobriété énergétique est proposée, ainsi qu'une réflexion sur les conséquences

d'une possible rupture d'approvisionnement énergétique. Un jeu de fiches et de cartes thématiques documentent les domaines de vie et de changement explorés par l'étude : bâtiments et logements, mobilité locale et longue distance, régimes et habitudes alimentaires, agriculture et distribution, énergies renouvelables, biens de consommation et équipements, sobriété énergétique...



A télécharger sur le site : www.virage-energie-npdc.org/publications/mieux-vivre-en-nord-pas-de-calais

AGENDA

Été 2016

Mettre en mouvement les territoires ?

Le 6 juillet à Paris

Les élus s'interrogent aujourd'hui sur les moyens de mobiliser l'ensemble des acteurs de leurs territoires vers la transition énergétique et écologique. Quelles sont les clés de réussite pour lancer des démarches efficaces de transition énergétique ou écologique ? Comment déclencher une dynamique durable, impliquant tous les acteurs ? A partir d'une expérimentation conduite dans neuf territoires, l'Union nationale des acteurs du développement local et Mairie-conseils Caisse des Dépôts proposent de partager les enseignements et d'échanger sur la méthode, le pilotage, les leviers, la gouvernance territoriale, le déploiement de ce type de démarche, les clés de réussite et points de vigilance.

www.mairieconseils.net

Plateformes locales de la rénovation énergétique : le rôle des Régions

6 septembre, sur internet

La loi de transition énergétique donne aux Régions la mission de déployer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Comment cette mission est-elle assurée sur les territoires ? Quelles stratégies régionales sont mises en œuvre ? Inscrivez-vous à ce *Mardi de la transition énergétique*, séminaire en ligne proposé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, de 16h à 17h30.

www.cler.org/webinaires-Cler-

Automobile : infléchir le comportement des citoyens

Le 28 septembre à Poitiers

Les exécutifs locaux sont désormais conscients des lourds inconvénients que fait peser sur l'environnement, la santé et l'économie, une mobilité essentiellement appuyée sur l'usage de l'automobile. Ils élaborent et mettent en œuvre, avec des fortunes diverses, des politiques de mobilité durable sur les territoires dont ils ont la responsabilité. L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifree) propose une formation pour explorer les dispositifs et débattre de leur efficacité pour infléchir le comportement des citoyens en matière de mobilité.

www.ifree.asso.fr



Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (4 n°): 35 € France métropolitaine
40 € DOM-TOM et étranger

2 ans d'abonnement (8 n°): 70 € France métropolitaine
80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____ Tél.: _____

Email: _____ Web: _____

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: www.cler.org/cler-infos-abonnements



Au sommaire du prochain numéro : Transition énergétique et consommateurs

Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

Rendez-vous sur le site du CLER:
www.cler.org/Revue-CLER-Infos